

## Le Rwanda piégé par son histoire

Jean-Pierre Chrétien\*

LA RÉGION des Grands Lacs transpire la violence. La crise dans laquelle elle s'est enfoncée ne peut laisser indifférents les étrangers qui la fréquentent. Ce que j'appelais dans ces mêmes colonnes il y a déjà près de vingt-cinq ans « les fratricides légitimés<sup>1</sup> » représente un défi intellectuel et politique beaucoup moins exotique que les grands médias peuvent parfois le laisser croire. La journaliste Colette Braeckman a souligné que le débat « ethnique » qui déchire le Rwanda et le Burundi trouvait des échos quasi intimes dans la conscience belge, elle-même déchirée par sa querelle « linguistique<sup>2</sup> ». Cette sensibilité à la question dite hutu-tutsi a débordé en fait les frontières de l'ancien tuteur colonial : elle divise les spécialistes de la région et les associations qui s'y sont investies pour le meilleur ou pour le pire. Les enjeux de la citoyenneté et du communautarisme, la lecture idéologique d'un vécu social en période postmarxiste, la querelle des responsabilités du destin de l'Afrique à l'issue de la période postcoloniale ne sont pas des interrogations exotiques ni purement académiques.

Il faut l'admettre, et non s'en étonner benoîtement comme si une question qui avait débouché sur un des génocides du XX<sup>e</sup> siècle pouvait ne relever que d'une approche technique ou des bons sentiments<sup>3</sup>. De ce point de vue, nous trouverions l'équivalent dans les problèmes du Proche-Orient. Il est des situations qui ne peuvent laisser indifférent et mieux vaut en débattre plutôt que d'en rester aux

---

\* Historien (Centre de recherches africaines, Paris I-CNRS).

1. *Esprit*, décembre 1976, p. 822-834 (repris dans J.-P. Chrétien, *Burundi. L'histoire retrouvée*, Paris, Karthala, 1993, p. 433-445).

2. Colette Braeckman, *Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence*, Paris, Fayard, 1996, p. 45.

3. Voir Florence Bernault, « La communauté africaniste française au crible de la crise rwandaise », *Politique africaine*, n° 68, décembre 1997, p. 112-120.

dénigrement de couloir ou aux samizdats ; mieux vaut assumer clairement des positions dans leur complexité plutôt que de laisser se développer des procès d'intention fondés sur des étiquetages simplistes. Il est plus confortable de supputer ce que les acteurs ou les observateurs doivent penser que de tenter d'analyser ce qu'ils ont dit et fait.

Mais la dureté même de ce que vivent les gens de cette région d'Afrique induit un autre risque, si l'on n'y prend garde : celui de la myopie humanitaire. Chaque épisode brûlant déclenche des émotions et des prises de position qui exigeraient qu'on soit sans cesse sur la brèche d'une sorte d'urgence intellectuelle. Alors se présente le risque, typiquement journalistique, de l'observation quasi amnésique de l'actualité. On a l'impression de réagir à une situation toute vibrante des nouvelles et des manœuvres du moment mais qui reste étrangement hors du temps, coupée des événements qui ont précédé et des processus de plus ou moins longue durée qui sont en jeu, comme si l'arrière-plan historique était éventuellement dans le décor, mais pas dans la trame des réalités discutées.

Si je peux apporter mon témoignage personnel (qui serait aussi celui de quelques autres), la perception très rapide de ce qui se passait réellement à Kigali à partir du 7 avril 1994 a reposé moins sur une sensibilité à des informations « chaudes » de dernière minute qu'à un suivi attentif de l'évolution du Rwanda depuis plusieurs années et même bien au-delà en amont<sup>4</sup>. Le décryptage scientifique de la trajectoire contemporaine des sociétés du Rwanda et du Burundi, généralement décrié par l'establishment d'inspiration essentiellement « social-chrétienne » qui faisait la pluie et le beau temps sur cette région intellectuellement enclavée depuis un demi-siècle, trouvait sa triste utilité pour comprendre la nature de ces tueries, leur gravité et leur logique sinon leur « rationalité », c'est-à-dire pour identifier un génocide que « la communauté internationale » a bon gré mal gré mis des mois à reconnaître. Ces quelques observations auront, je pense, leur utilité pour saisir la manière dont j'interroge la situation actuelle au Rwanda.

---

4. En ce qui me concerne, voir : « "Presse libre" et propagande raciste au Rwanda. *Kangura* et "les dix commandements du Hutu" », *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, p. 109-120 ; « La crise politique rwandaise », *Genève-Afrique*, 2, 1992, p. 121-140 ; « Le régime de Kigali et l'intervention française au Rwanda : sortir du silence », *Bulletin du Cridev*, n° 105, Rennes, février-mars 1992, p. 17-25 ; « Un nazisme tropical », *Libération*, 26 avril 1994.

### *Le génocide incontournable*

Aujourd'hui, le génocide de 1994 reste le fait énorme qui conditionne toute réflexion sur l'avenir du Rwanda et de ses voisins, non pour accomplir un « devoir de mémoire », qui occupe et obsède les rescapés et leurs proches, mais pour continuer plus que jamais à suivre le fil conducteur de l'impasse dans laquelle s'est piégée cette région : un étrange fil d'Ariane, qui ramène toujours dans le labyrinthe des passions dites ethniques<sup>5</sup>.

Il n'est jamais inutile de rappeler que les interprétations de l'antagonisme hutu-tutsi ont balancé sans cesse entre une lecture ethnographique, celle des prétendus atavismes tribaux, et une lecture sociale, à la sauce tantôt marxiste, tantôt démocrate-chrétienne, héritée en fait de la vision féodale portée sur l'ancienne société par les colonisateurs, celle d'une lutte pluriséculaire qui opposerait une classe paysanne à une classe aristocratique. S'il en était besoin, le déroulement du génocide a montré de façon tragique et décisive que ces lectures étaient à la fois superficielles et perverses puisqu'elles tendaient à justifier l'innommable, à conforter les acteurs rwandais dans leur fanatisme et les observateurs étrangers dans une tiédeur confortable.

L'ethnisme qui s'est installé dans la conscience sociale de ce pays n'est ni un fait de nature qu'il conviendrait d'enregistrer sans murmurer, ni l'instrumentalisation de circonstance d'un clivage culturel au service d'un banal mouvement social. Il n'est pas dans le décor<sup>6</sup>, il n'est pas un discours de circonstance qui serait manié, selon des intrigues différentes, par les protagonistes hutu et tutsi de la politique locale. C'est un phénomène socioculturel total, qui a envahi en tant que tel le champ des relations, des projets et des clivages de la société. Il fonctionne comme un intégrisme obsessionnel, posé en préalable de toute question (démographique, médicale, agricole, diplomatique, universitaire...) au nom de ce qu'on appelait « la problématique rwandaise<sup>7</sup> ». Ce syndrome, qui a pris une tonalité manifestement raciste, ne date pas d'aujourd'hui : il s'est cristallisé à partir de très anciens contentieux politico-sociaux et, surtout, des modalités de la modernisation « indirecte » de facture coloniale, fortement marquée d'une vision gobinienne, où « nègres bantous » et « seigneurs hamites » représentaient l'alpha et l'oméga de la gestion du pays. Les Républiques successives qui ont succédé à la monarchie tutsi depuis 1961 et qui ont prétendu gérer le pays au nom du

---

5. Voir Claudine Vidal, *Sociologie des passions*, Paris, Karthala, 1991, p. 19-44.

6. Contrairement à certaines descriptions : Michel Elias et Danielle Helbig, « Deux mille collines pour les petits et les grands. Radioscopie des stéréotypes hutu et tutsi au Rwanda et au Burundi », *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, p. 65-73.

7. Voir J.-P. Chrétien, « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi », et Cl. Vidal, « Situations ethniques au Rwanda », in Jean-Loup Amselle et Élikia M'Bokolo, *Au cœur de l'ethnie*, Paris, La Découverte, 1985, rééd. 1999, p. 129-165 et p. 167-184.

« peuple hutu » ont repris, prolongé et porté à son paroxysme cette déchirure raciale de la société. Le sentiment de supériorité tutsi, cautionné et cultivé par l'idéologie officielle de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, a été remplacé par la bonne conscience « majoritaire » hutu, cet ethnopopulisme ayant reçu l'appui indéfectible de la démocratie-chrétienne belge. Les silences et les compromissions de cette mouvance lors des crises violentes de 1963-1964, de 1973 et à partir de 1990, ont été trop éloquents<sup>8</sup>. Ce qui est étonnant, c'est la contagion de ces convictions dans le milieu politique français, y compris socialiste, dans les années 1980 et 1990 – mais ceci est une autre histoire.

L'avenir politique du Rwanda s'est joué dans cette confusion entre un communautarisme (« l'autochtonie bantoue » opposée à la nature supposée étrangère des « conquérants hamitiques ») et l'idée démocratique. Le nécessaire rééquilibrage de la société au tournant de l'indépendance n'a pas accompagné une remise en cause radicale des clivages héréditaires d'un autre âge, mais leur réactivation et leur officialisation durable jusqu'à la politique minutieuse de quotas ethniques et de calculs de « disparité » qui caractérisait le régime Habyarimana dans tous les secteurs de la société. Plus généralement, c'est l'avenir de toute la région qui s'est joué autour du « modèle rwandais », l'obsession ethnique ayant gagné notamment le Burundi à partir de 1964-1965, mais aussi le Kivu congolais. Ce sujet mériterait d'autres développements. Sans vouloir refaire l'histoire avec des « si », on peut s'interroger sur l'impact de ce complexe idéologique, adopté par les élites instruites avec la bénédiction des partenaires étrangers, dans la dérive d'une société, dans son incapacité à définir une culture démocratique capable d'allier des valeurs du passé (à condition que celles-ci n'aient pas été étouffées ou caricaturées, comme ce fut le cas) et des aspirations modernes.

Pourquoi le Rwanda et le Burundi piétinent-ils depuis quarante ans dans la double hantise d'un génocide de la minorité tutsi (une crainte ouverte dès les premiers massacres en milieu rural, en 1959 au Rwanda et en 1965 au Burundi) et d'une terreur « sécuritaire » à l'encontre de la composante hutu de la population (modèle donné par le Burundi depuis 1966-1972)? Il est souvent suggéré qu'ils sont confrontés à une impasse structurelle liée au caractère binaire et numériquement inégal de la composition de la société : la seule issue résiderait dans l'officialisation du clivage, dans une sorte de partition sociale, sinon géographique, c'est-à-dire précisément dans la logique

---

8. Voir Jean-Claude Willame, *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, Bruxelles, Cedaf, 1995, p. 45-108 ; J.-P. Chrétien, « Ethnicité et politique : les crises du Rwanda et du Burundi depuis l'indépendance », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 181, printemps 1996, p. 111-124 ; Léon Saur, *Influences parallèles. L'Internationale démocrate chrétienne au Rwanda*, Bruxelles, Luc Pire, 1998.

des fichages et des quotas qui avait été présentée comme une solution définitive sous le régime Habyarimana. On peut aussi faire l'hypothèse d'un éclatement final du pays et d'une recomposition généralisée de l'espace politique régional. Mais, paradoxalement, quand ces perspectives de politique-fiction – chères à certains géopoliticiens français<sup>9</sup> – sont avancées, elles se heurtent à la multiplicité et à l'intimité des liens existant au sein de la société par-delà le clivage politico-idéologique qui la meurtrit. Ce dernier est surtout dans les esprits, dans la mémoire des tueries antérieures, dans les contentieux de pouvoir et dans les slogans de la propagande étatique, dans le contenu des lectures, des discours et des prêches qui ont forgé la culture contemporaine. La dimension culturelle du phénomène a été trop oubliée. Cela n'enlève rien, bien au contraire, à la gravité de la déchirure. Mais pour la compréhension de la situation, il est indispensable de ne pas se contenter d'une constatation faussement naïve de type arithmétique : l'impasse ne tient pas à ce que les uns soient plus de 80 % et les autres moins de 20 %, mais à ce que ces chiffres soient devenus comme des drapeaux, voire des essences. La notion de majorité politique a été collée à celle de majorité héréditaire ethnique, la notion de « peuple » à celle de hutu, comme s'il s'agissait d'évidences *a priori* et comme si d'autres enjeux ne pouvaient pas découper autrement le champ social et politique. Il est significatif que l'objectif essentiel de la propagande extrémiste qui a conduit au génocide ait été de donner corps à ce schéma numérique, de le décrire inlassablement comme fondamental, de décourager les « traîtres » qui s'écarteraient de cette ligne, de condamner les alliances matrimoniales, les rapports sexuels, les ententes d'affaires, tout ce qui recouperait la ligne rouge ethnique, de disqualifier les éléments intermédiaires, de railler les « métis » : il fallait absolument « donner tort aux Tutsi » en forgeant le front uni du « pouvoir hutu » fort de sa majorité de naissance<sup>10</sup>.

L'objectif du génocide planifié entre 1992 et 1994 était donc d'éradiquer les Tutsi du corps social rwandais, mais aussi de souder les éléments hutu de ce corps en une entité sans failles, de mobiliser dans le sang<sup>11</sup>. C'est pourquoi les explications de ces tueries par des arguments démographiques ou sociaux apparaissent vite illusoire. Quand des pauvres gens, tous âges confondus, sont massacrés, que leurs maisons sont rasées pour y planter symboliquement un bananier, quand on voit des bourgeois (cadres administratifs, médecins,

---

9. Références dans J.-P. Chrétien, *le Défi de l'ethnisme*, Paris, Karthala, 1997, p. 373-375.

10. Voir J.-P. Chrétien, J.-F. Dupaquier, M. Kabanda et J. Ngarambe, *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995.

11. Voir FIDH et Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, 1999, 928 pages (rédigé par Alison Des Forges) ; African Rights, *Death, Despair and Defiance*, Londres, 1995, 1 201 p. ; Gérard Prunier, *Rwanda. 1959-1995*, Paris, Dagorno, 1997.

commerçants, enseignants) participer à la curée, quand on mesure combien la cruauté a été calculée à la mesure de l'animalisation dans laquelle on voulait réduire l'autre, on ne peut que constater l'existence sous cette latitude d'un racisme très moderne et trop connu. Tout a été fait pour souder la masse des Hutu dans une solidarité de sang fondée sur une culpabilité collective et pour rendre impraticable toute cohabitation avec des Tutsi. De l'extérieur, on pouvait penser que le génocide aurait ouvert les yeux et rendu possible un nouveau départ, alors qu'il a conforté plus que jamais la peur et la haine. Du début à la fin, des premières tueries à l'évacuation en bon ordre vers le Zaïre avec armes et bagages, et après avoir emporté ou détruit tout ce qui était possible, tout avait été fait par le régime en place entre avril et juillet 1994 pour rendre le Rwanda absolument ingérable.

### *La violence inachevée*

On comprendra donc que je n'aie pas fait partie des bonnes âmes qui, dès le lendemain du génocide, se sont précipitées pour exiger la perfection du nouveau régime établi à Kigali, d'autant que ce pays avait besoin d'un Nuremberg et d'un plan Marshall à sa mesure et qu'il n'a eu ni l'un ni l'autre<sup>12</sup>. Le Rwanda s'est trouvé tout de suite confronté à quatre séries de problèmes : sécurité, justice, économie, mémoire. Sous ces rubriques, se trouvent des difficultés considérables que nous ne pourrions évoquer qu'imparfaitement, mais qui permettent d'apprécier la gestion actuelle dans ses réalisations et aussi dans ses dérives, sans jamais oublier le défi représenté par l'héritage de 1994. Ce dernier peut fournir matière à excuses, mais aussi à contestation, car il représente une exigence de respect et de renouveau dans la gestion du pays.

Le chapitre de la sécurité mérite une attention spécifique, dans la mesure où il représente apparemment l'objectif essentiel de la politique gouvernementale et où cette préoccupation a été invoquée pour justifier deux interventions au Congo-Kinshasa, entraînant une situation de guerre en Afrique centrale dont on ne voit pas la fin. L'histoire récente de l'espace yougoslave nous a appris également la complexité des situations où conflits civils et affrontements internationaux s'entremêlent. La Bosnie et le Kosovo ont montré la difficulté de l'irénisme : la « communauté internationale » souhaite des interventions sans victimes, tandis que les populations civiles subissent des massacres épouvantables. Le cas sierra-léonais a montré aussi à quels extrêmes peut conduire l'hypocrisie de discours de réconciliation

---

12. Propos de Christophe Mfizi, ancien ambassadeur du Rwanda à Paris, interview télévisée en 1995.

sans justice, ni identification des planificateurs de tueries. Ces quelques observations sont une invitation à ne pas se contenter d'appréciations péremptoires et de distributions de mauvais points.

En effet, dans le cas rwandais, le massacre systématique de presque tous les Tutsi de l'intérieur, suivant des décennies d'impunité en matière de pogromes à la moindre difficulté du régime en place, a installé dans l'ensemble de cette collectivité une méfiance radicale à l'égard des bonnes paroles internationales. L'Occident était et reste pour le moins résigné à notre disparition, entend-on ici et là. Les rapports d'enquête produits successivement en Belgique, en France et à l'ONU ne font que confirmer cette triste réalité. La leçon qui en est tirée est celle, on l'imagine, d'un certain cynisme du recours à la force.

Quatre moments pourraient notamment donner lieu à débat, si l'on voulait bien ne pas se contenter de se draper dans les déclarations pieuses : l'attitude des Casques bleus de la Minuar à Kigali en avril 1994, la fermeture du camp de Kibeho en 1995, l'attaque des camps de réfugiés à l'automne de 1996, la répression de la guérilla du nord-ouest du pays en 1998. Chaque fois, la discussion des options militaires mériterait une appréciation concrète des situations, sans faux-semblants. Nous nous y hasardons au moins pour provoquer ou relancer des discussions trop vite esquivées.

Tout le monde déplore l'inaction de l'ONU en avril 1994 ; les uns soulignent la non-assistance à personne en danger<sup>13</sup>, d'autres mettent en valeur la non-identification politique de l'ennemi qu'il fallait neutraliser<sup>14</sup>. Si l'on poursuit le raisonnement jusqu'au bout et que l'on envisage rétrospectivement une véritable défense des groupes qui ont été massacrés presque sous les yeux des Casques bleus, il faut rappeler que cela supposait des coups de feu et sans doute des victimes. Or, quand on voit l'acharnement persistant de certains milieux à « comprendre » les positions du Hutu power dans sa « guerre » face au FPR, il est sûr que de nombreuses voix se seraient élevées pour dénoncer les morts de jeunes militants « civils », victimes du « dérapage » des Casques bleus. La communauté internationale a préféré laisser faire le « sale travail » de neutralisation des forces du génocide par les maquisards du FPR, avec son cortège de vengeances, de représailles, de recours à la terreur et de crimes de guerre que l'on peut ensuite dénoncer à l'aise.

C'est exactement ce qui s'est passé ensuite pour les camps de déplacés créés dans la zone Turquoise et les camps de réfugiés entretenus au Zaïre, à quelques kilomètres de la frontière rwandaise. Dans le premier cas, en avril 1995, après que la trentaine de camps laissés par les troupes françaises en « zone humanitaire sûre » ont été

---

13. Pierre-Olivier Richard, *Casques bleus, sang noir*, Bruxelles, Epo, 1997.

14. FIDH et Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre...*, op. cit., p. 697-801.

presque tous fermés sans incidents, le dernier, celui de Kibeho, regroupant 120 000 personnes, est le théâtre d'un massacre très grave. Des mouvements de foule suscités par les groupes de miliciens et de propagandistes de l'ancien pouvoir, mal contrôlés par le contingent zambien des forces de l'ONU, se soldent par des bousculades meurtrières et ensuite par une tuerie opérée sur les fuyards par une unité de l'Armée populaire rwandaise (APR), causant des milliers de morts<sup>15</sup>. Une enquête officielle minimisa l'affaire et les officiers responsables ne furent ultérieurement sanctionnés que pour la forme. L'affaire gênait en fait tous les protagonistes et laissait présager l'attaque des camps du Kivu à l'automne de 1996.

Rien de sérieux en effet n'avait été fait ni pour désarmer les ex-FAR (Forces armées rwandaises) qui s'entraînaient en des lieux connus (autour de Mugunga au nord-Kivu, autour de Panzi au sud-Kivu), ni pour neutraliser politiquement cet immense regroupement humain méthodiquement organisé par les anciennes autorités administratives et politiques qui y avaient reconstitué l'encadrement des anciennes communes et où le parti RDR, successeur du MRND, avait pu s'y structurer depuis 1995 avec la bénédiction de l'état-major des FAR, ni même pour recenser sérieusement ces « réfugiés » très particuliers qui consommaient (et taxaient) un million de dollars par jour de l'aide de la communauté internationale « au Rwanda<sup>16</sup> ». Lorsque la rébellion qui porta finalement au pouvoir Kabila éclata, la réponse internationale fut encore de proposer le maintien de ces camps comme sanctuaires d'une revanche annoncée. On aboutit donc, comme il fallait le prévoir, à un démantèlement de ces camps dans un contexte de guerre, suivi d'un retour massif des réfugiés au Rwanda, mais aussi de l'exode vers l'ouest de dizaines de milliers d'entre eux, mêlant simples gens affolés et groupes de miliciens et de militaires. Le monde entier a pu suivre le calvaire de la plupart de ces gens, épuisés, mourant de faim et de maladie et pour certains, froidement exécutés par des groupes de « rebelles » et de militaires rwandais. Les surenchères sur les chiffres (à partir, rappelons-le, de statistiques volontairement brouillées), fondées notamment, au début de 1997, sur un rapport anonyme<sup>17</sup>, ne doivent pas faire négliger la réalité

---

15. D'après le témoignage personnel d'un observateur de l'ONU. En ce qui concerne les agressions initiales de miliciens, des témoignages ont ensuite été recueillis au Burundi auprès de certains de ces déplacés en fuite.

16. Voir le rapport de MSF, *Deadlock in the Rwandan Refugee Crisis: Virtual Standstill or Repatriation*, juillet 1995 ; Patrice Lancel, *Sud-Kivu. Urgence humanitaire dans les camps de réfugiés*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Danielle De Lame, *Une colline entre mille autres ou le calme avant la tempête*, Tervuren, MRAC, 1996, p. 293-311 ; Alain Destexhe, *Le Monde*, 14 novembre 1996.

17. Autant l'anonymat se comprend et même est requis pour des témoignages sur des affaires individuelles engageant la sécurité de personnes précises, autant il devient insupportable quand il s'agit de rapports sur des situations politiques globales. La région des Grands Lacs connaît trop de documents virtuels de ce genre, dont l'interprétation et la critique sont laissées à la discrétion de ceux qui prétendent les divulguer. Je pense aussi bien au « rapport



massive des tueries intervenues à cette époque et qui mériteraient un jour une enquête réelle, portant sur les différentes responsabilités dans la gestion de ces réfugiés de juillet 1994 à 1997 et au-delà<sup>18</sup>.

Dernier épisode envisagé, la guérilla provoquée par des « infiltrés » venus du Congo et bénéficiant de complicités locales, au nord-ouest du pays, dans les préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri, bastion régional de l'ancien pouvoir hutu, suscite le même ordre de réflexions. Elle se traduit par des attaques de déplacés venus du Kivu, par des massacres de familles tutsi et d'écoliers, par des tris ethniques dans des autobus, des destructions d'écoles et de centres de santé, etc. Des tracts de l'Alir (Armée de libération du Rwanda), imprimés au Congo ou au Kenya, invitaient les Tutsi à « retourner en Éthiopie » s'ils voulaient éviter le sort des victimes du génocide. La poursuite de ce dernier était donc considérée comme normale et elle recevait la bénédiction tacite ou ouverte de formations politiques en exil qui qualifiaient, encore cette année (peu de temps après un massacre commis à Tamira, près de Gisenyi), ces rebelles de « libérateurs » (*abacunguzi*). Les victimes ont d'ailleurs été de plus en plus souvent des Hutu, punis pour leur refus de rejoindre la rébellion. La répression n'a pas été tendre : représailles aveugles faisant des milliers de victimes, regroupements de populations par centaines de milliers<sup>19</sup>. La sécurité n'est revenue en fait qu'avec l'intervention au Congo durant l'été 1998. Les différents visages de cette tragédie ont été bien résumés – une fois n'est pas coutume – dans une déclaration commune de l'épiscopat rwandais dénonçant à la fois « la persistance de l'idéologie raciste qui a ruiné notre pays » et « les massacres de civils » par les forces de l'ordre, et invitant les habitants de la région à « se distancer clairement des fauteurs de trouble<sup>20</sup> ».

L'évocation de ces situations peut aider à poser clairement quelques questions ou à faire quelques observations. La poursuite de la stratégie du massacre à base « raciale » est un cercle vicieux manifestement calculé. Elle traduit la volonté de reproduire la logique de mobilisation frontale Hutu contre Tutsi qui, à terme, doit isoler « la minorité ». Le recours répétitif à la tactique du bouclier humain,

---

Gersony » qu'au « memorandum de l'ONU » sur l'attentat du 6 avril qui coûta la vie à Habyarimana. Sur la difficulté à interpréter de telles sources et l'ambiance de manipulation dans laquelle elles circulent, voir aussi Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Rapport, p. 231-233.

18. Voir Human Rights Watch, *Rwanda/Zaire. Réarmement dans l'impunité. Soutien international aux auteurs du génocide rwandais*, mai 1995 ; *Zaire. Forcés de fuir. Violence contre les Tutsi au Zaire*, juillet 1996 ; *Zaire. Transition, guerre et droits de l'homme*, avril 1997 ; *République démocratique du Congo. Ce que Kabila dissimule : massacres de civils et impunité au Congo*, octobre 1997.

19. Voir Amnesty International, *The Hidden Violence: « Disappearances » and Killings Continue*, Londres, juin 1998 ; African Rights, *Rwanda. The Insurgency in the Northwest*, Londres, septembre 1998.

20. « Déclaration de la conférence des évêques catholiques du Rwanda sur la sécurité dans le pays », Kigali, 12 décembre 1997.

c'est-à-dire à la mobilisation concrète, de gré ou de force, de milliers de civils, femmes et enfants compris, dans les « opérations » (accompagnées de cantiques, de sifflets et de tambours), vise à piéger le régime dans les repréailles de masse et dans l'impopularité. Or, force est de constater que la spirale sécuritaire et la logique guerrière dominant effectivement la vie politique rwandaise aujourd'hui : fuite en avant dans la guerre du Congo, enrôlement massif de jeunes dans une armée qui dépasse les 50 000 hommes, récupération d'au moins 15 000 soldats de l'ancienne armée employés au Congo, création de patrouilles communales dites *Local defense force*. L'avenir dira si la décision récente de créer une véritable police locale, à la place de la gendarmerie militaire et des milices d'autodéfense, va se concrétiser. Dans tous les cas, le style militaire et policier du régime, issu de l'esprit de la guérilla initiale du FPR, devient un élément caractéristique du régime, peu propice à une véritable reconstruction pacifique. Les arrestations, les disparitions, les cas de torture ont été dénoncés par les organisations de droits de l'homme<sup>21</sup>.

Mais on ne peut oublier que cet état d'esprit et ces abus se nourrissent de la négation active du génocide de 1994 à laquelle les Rwandais sont confrontés de manière récurrente. S'il est exact que certains dirigeants veulent « utiliser » le génocide pour légitimer leurs pratiques (nous reviendrons sur ce point), ils n'ont guère de peine à trouver des arguments dans les provocations permanentes qui leur parviennent de l'extérieur. Ce négationnisme est fait d'un jeu simultané de dénégations de la réalité et de justifications de celle-ci traduite en termes de guerre interethnique. Nous l'avons analysé ailleurs<sup>22</sup>. Nous pourrions enrichir le florilège de citations plus ou moins récentes. Dans les cas extrêmes, où l'on peut au mieux faire crédit à leurs auteurs d'ignorance crasse et de goût de la provocation gratuite, la situation est inversée : le Rwanda aurait connu un génocide des Hutu<sup>23</sup>.

La thèse la plus avancée est celle qui soutient l'existence d'un double génocide. Elle est ressassée par les cercles catholiques proches de l'ancien régime rwandais depuis 1994, et elle a réussi à se faire entendre il y a peu jusque dans les colonnes de l'*Osservatore romano*<sup>24</sup> : le Tribunal pénal international d'Arusha et la justice rwandaise ne s'intéresseraient qu'à un seul des « deux génocides » et évoqueraient donc plutôt les procès de Moscou que Nuremberg. Rien que cela ! Donc, une bonne justice voudrait qu'on fasse en quelque sorte des quotas de Hutu

---

21. Human Rights Watch, *Rwanda. The Search for Security and Human Rights Abuses*, avril 2000.

22. Voir J.-P. Chrétien, *le Défi de l'ethnisme*, op. cit., p. 201-375.

23. Voir « Le nouveau scandale du Rwanda », *Marianne*, 20-26 mars 2000, article non signé, mais assumé par J.-F. Kahn ; *ibid.*, 10-16 avril 2000, point de vue de Bernard Debré, « Merci, *Marianne*, pour cette vérité » ; réaction de Rony Brauman, « Un scandaleux article de *Marianne* ».

24. Article paru le 26 mai 1999, non signé.

et de Tutsi parmi les accusés. On voit le sophisme. Le génocide des Tutsi a été organisé au nom d'une « guerre » et d'une « colère populaire ». Le Front patriotique rwandais, qui a mis fin au génocide au fur et à mesure de sa (trop lente) progression, a exécuté des Hutu, soit des militaires, soit des miliciens porteurs de machettes ou qui venaient de les déposer. Il a perpétré, par vengeance ou en guise de représailles ou encore pour intimider la population, des massacres qui relèvent des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité. Il y a donc eu beaucoup de morts tutsi et beaucoup de morts hutu et, le nombre devant compter – c.q.f.d. –, le FPR a aussi commis un génocide, même si l'on doit chercher en vain le plan d'extermination et l'idéologie raciste justifiant celle-ci. On peut faire cette observation : un seul Tutsi aurait-il osé rentrer au Rwanda sous le gouvernement Kambanda comme des centaines de milliers de Hutu l'ont fait en 1997 dans le Rwanda de Paul Kagame ? Peu importe, c'est le comptage des morts qui seul devrait importer, sans autre appréciation des circonstances et des degrés de responsabilité... À ce compte-là, les bombardements de Dresde et de Hambourg auraient dû en 1945 relever aussi du tribunal de Nuremberg. Le « béton mental », pour reprendre une expression de Claudine Vidal<sup>25</sup>, de l'ethnisme hutu-tutsi fonctionne plus que jamais dans certains cercles pieux pour lesquels le génocide de 1994 n'est qu'un épisode d'une confrontation « interethnique » pluriséculaire. Ce qui est alors surtout occulté, c'est la dimension idéologique de ce racisme, son argumentaire et ses acteurs.

Mais ce défi, à la fois extérieur et intérieur, ne dispense pas le régime rwandais d'initiative ni d'inventivité politique, même si sa marge de manœuvre est étroite. Il faut exprimer ici une autre source d'inquiétude quant au respect dû aux victimes du génocide et à cette sorte de devoir de reconstruction d'un nouveau Rwanda que ressentent les rescapés, à cette attente d'un Rwanda débarrassé des tares qui l'ont conduit à la catastrophe<sup>26</sup>.

*Une reconstruction en panne :  
mémoire, justice et pouvoir*

Au lieu de réfléchir sur la région des Grands Lacs en termes de litanie de catastrophes inévitables, il serait plus productif de s'interroger sur les occasions manquées et sur les responsabilités politiques. Quand on fréquente ces pays autrement que lors de brefs

---

25. Cl. Vidal, « Les politiques de la haine », *Les Temps modernes*, n° 583, juillet-août 1995, p. 6-33.

26. Voir à ce sujet le texte collectif « Rwanda : le devoir d'interrogation », *Billets d'Afrique* (Survie), n° 81, mai 2000.

reportages et qu'on y entretient des relations plus quotidiennes et plus riches que celles des grands hôtels, des ministères et des taxis, c'est une approche qui vient plus volontiers à l'esprit. Elle n'est pas moins éprouvante. Au Rwanda, des ouvertures se sont manifestées à plusieurs reprises et ont chaque fois été déçues ou étouffées.

À la fin des années 1950, tout n'était pas radicalement bloqué par l'obsession ethnique, ni dans l'administration belge, ni dans la société rwandaise, ni dans l'Église catholique. Le multipartisme n'a sombré qu'en 1961 dans le totalitarisme du Parmehutu, le Parti du mouvement de l'émancipation des Bahutu, au détriment d'autres formations plus modérées qui auraient pu éviter au pays de se piéger dans l'ethnisme. En 1973, le coup d'État militaire du général Habyarimana a fait souffler un vent d'espoir chez nombre de Rwandais, lassés par l'espèce de salazarisme racial et clérical qu'incarnait le régime de Grégoire Kayibanda, mais ce fut pour passer d'un régionalisme à un autre et pour voir se mettre en place une bureaucratisation chiffrée de la discrimination.

À partir de 1989, l'ambiance de « fin de règne » qui planait sur Kigali, pour reprendre l'expression de la presse belge de l'époque, préluda à une reprise de respiration sociale et politique dans un pays dont la société avait beaucoup changé depuis une génération. De nouveaux enjeux donnaient au clivage Hutu-Tutsi un tour suranné et ranci. Mais, dès le début de 1990, avant même l'attaque au nord par les rebelles du FPR, la carte jouée par le régime était claire, à travers ce qui allait se révéler être son principal média officieux, le mensuel *Kangura* : de nouveau, le bouc émissaire tutsi était mis en avant pour disqualifier toute opposition. La guerre civile ne fit évidemment que faciliter cette option, mais pas au point de déclencher des mouvements spontanés en milieu hutu, ni d'empêcher l'opposition intérieure de poursuivre son combat en liaison avec l'opposition armée. Pas un seul pogrome, entre 1990 et 1994, qui n'ait été orchestré par des autorités administratives, militaires ou politiques liées au MRND ou à ses partis satellites. Il faut attendre 1993 pour assister à une fragilisation de l'opposition, tentée par la logique du « front hutu », laquelle bénéficiait de beaucoup d'appuis extérieurs, en Belgique et en France. Le génocide n'a été possible que par ce lien établi entre les formations les plus extrémistes liées au pouvoir et la logique de Hutu power entretenue au sein même de l'opposition. Sa perpétration est venue mettre fin, nous l'avons vu, à tout espoir d'une recomposition prochaine de la société rwandaise sur d'autres lignes de clivage que celle de l'ethnisme.

Mais à l'automne de 1994, ne fallait-il pas espérer à nouveau ? On n'assistait pas à une revanche sauvage : la prise de Kigali n'a pas été celle de Freetown par les bandes du « révolutionnaire » Foday Sankoh, il n'était question que d'arrestations et de justice et même les prisons les plus encombrées ont un autre sens que les foules de mains coupées.

Un gouvernement d'union nationale inspiré des accords d'Arusha était mis en place. On pouvait espérer une sollicitude internationale, venant compenser les négligences ou les complicités antérieures, on pouvait s'attendre à une crise radicale de l'idéologie dominante qui avait produit le génocide, à une discrétion des forces qui s'étaient mobilisées pour cautionner l'ancien régime. On pouvait enfin compter aussi sur une attention et une prudence minimales de la part des nouveaux maîtres du pays à l'égard d'une population qu'ils connaissaient si mal, venus de l'extérieur après une génération d'exil. Que de conditions !

Les échecs que l'on pouvait donc redouter à la fin de l'année 1994 sont là. Et la critique du régime FPR ne date vraiment pas d'hier ; elle a même un air de déjà vu peu stimulant, sinon la triste satisfaction d'avoir eu raison de redouter le pire. Dès juillet 1994, en fait, la presse occidentale, notamment dans notre pays<sup>27</sup>, faisant souvent écho aux opposants en exil, a donné une image aussi négative du régime mis en place à Kigali que celle déjà rodée à propos des « rebelles » du FPR durant la guerre civile. Colette Braeckman pouvait écrire dès 1996 que « Kigali perdit la bataille médiatique, dans la presse française en tout cas » et, constatant les blocages de la justice, y compris au niveau international, elle concluait :

tôt ou tard, de nouvelles violences, nées des frustrations du présent ou suscitées par des agressions extérieures, viendront à nouveau brouiller les pistes et les esprits. À ce moment, les tenants de la théorie du « double génocide » l'auront emporté, les violences du présent oblitérant celles d'hier, les coupables et les complices s'évanouissant dans la nature à la faveur d'un épais brouillard et l'ethnisme étant à nouveau considéré comme une fatalité<sup>28</sup>.

En 1997, dans les conclusions de l'édition française de son ouvrage sur la crise rwandaise, Gérard Prunier mettait également le doigt sur l'absence de toute perspective raisonnable de réconciliation et de sortie de crise<sup>29</sup>.

On hésite toujours dans ces cas à désespérer des gens qui sortent de l'enfer et qui sont nombreux à œuvrer pour le redressement de leur pays, même si leur action est plus guidée par un « pessimisme actif » que par un quelconque triomphalisme. Mais il est indispensable de faire un bilan dont beaucoup d'ailleurs ressentent et expriment le besoin ; sinon, tant de témoignages d'inquiétude ou de colère ne viendraient pas, comme aujourd'hui, de la bouche de Rwandais que personne ne penserait à suspecter de négationnisme.

---

27. Il suffit de se reporter aux éditoriaux, analyses et reportages du *Monde* et de *Libération*. Mais on note un changement de ton et des interrogations nouvelles ou renouvelées dans le *Figaro* et *Le Monde* au tournant de 1997 et 1998, précédant la création de la Mission parlementaire d'information.

28. C. Braeckman, *Terreur africaine...*, *op. cit.*, p. 319 et p. 332-333.

29. G. Prunier, *Rwanda. 1959-1995*, *op. cit.*, p. 423-463 (« Vivre dans un monde brisé »).

La justice est le domaine par excellence de ces contradictions. Un effort indéniable a été fourni depuis six ans, avec quelques appuis extérieurs. Les premiers procès ont commencé en décembre 1996 devant des chambres spéciales des tribunaux de première instance : 330 affaires ont été jugées en 1997, 895 en 1998, 634 pour le seul premier semestre de 1999. Aujourd'hui on approche des 3 000 cas jugés, sur lesquels 10 % ont abouti à des peines de mort et 20 % à des acquittements<sup>30</sup>. On observe donc une certaine intensification, bien modeste si l'on rapproche ces chiffres des quelque 120 000 prisonniers suspects de participation au génocide (dont la détention préventive a été prolongée jusqu'en juin 2001). Le but initial était de frapper les esprits, notamment par des condamnations à mort qui, aujourd'hui, deviennent moins fréquentes. De même, les 22 exécutions, qui ont eu lieu hors caméras de presse à Nyamirambo (quartier de Kigali) et ailleurs en avril 1998, semblent devoir être les dernières. Qualitativement, une amélioration se manifeste depuis 1998. Les appels commencent à se multiplier. Le procès de l'évêque Misago, dont on a tant parlé, s'est déroulé dans des conditions très correctes. D'une manière générale, les procès sont suivis par la ligue des droits de l'homme Liprodhor.

Toute une série de mesures visent depuis 1996 à répondre à ce défi énorme d'une situation judiciaire qui présente une « magnitude rarement atteinte », comme l'observe Amnesty International dans un récent rapport<sup>31</sup>. Depuis la loi du 30 août 1996 qui classe les inculpations en quatre catégories par ordre décroissant de gravité, sont intervenus une rectification de la liste des suspects de première catégorie établie la même année, une multiplication significative du recours à la procédure d'aveu (plus de 8 000 demandes depuis 1998), le recours à des procès groupés, la libération d'environ 10 000 personnes pour raisons de santé ou d'âge, enfin la réactivation d'une procédure traditionnelle appelée *gacaca* pour les catégories 2 à 4, c'est-à-dire l'appel à des jurys populaires au niveau des communes et de leurs subdivisions, sans qu'on puisse dire encore si cette méthode va déboucher sur des règlements de compte ou sur des acquittements de complaisance ni si la parole publique va réellement délier les langues.

En effet, les obstacles à la justice ne manquent pas. Les témoins sont souvent absents, soit qu'ils aient tous disparu lors du génocide,

---

30. Enquête personnelle. Un excellent bilan dans la presse allemande : Robert von Lucius, « Dorfgerichte gegen Völkermord. Ruandas schwierige Justizreform », *Frankfurter allgemeine Zeitung*, 6 mars 2000. Voir aussi : International Crisis Group, *Cinq ans après le génocide au Rwanda. La justice en question*, Bruxelles, avril 1999 ; Jean-François Dupaquier (éd.), *La Justice internationale face au drame rwandais*, Paris, Karthala, 1996 ; Alain Destexhe et Michel Foret (éd.), *Justice internationale. De Nuremberg à La Haye et Arusha*, Bruxelles, Bruylant, 1997.

31. Amnesty International, *Rwanda. The Troubled Course of Justice*, Londres, avril 2000.

soit qu'ils préfèrent se taire. L'intimidation fonctionne dans tous les sens. Comme les autorités ont exigé sur chaque cas le croisement de plusieurs témoignages, il y a parfois une pléthore inquiétante<sup>32</sup>. Mais il ne faut pas oublier la pression sociale et les menaces qui empêchent en particulier des Hutu de contribuer aux procès<sup>33</sup>. On observe aussi un certain découragement des magistrats et des avocats, mal payés, mal vus socialement (pour des motifs contradictoires), manquant de moyens. Est-ce un hasard si le ministère de la Justice a changé quatre fois de titulaire depuis 1994 ? Les Rwandais ironisent sur leurs efforts laborieux, comparés aux moyens dont dispose le tribunal d'Arusha (et son parquet à Kigali) qui, en février 2000, détenait 39 personnes et qui a jugé 7 cas depuis 1995. Les victimes de cette situation sont non seulement les personnes arrêtées pour des motifs inavouables (un cinquième, selon l'estimation donnée il y a quelques années par une personnalité judiciaire rwandaise), mais aussi les rescapés qui voient des coupables en liberté et qui se sentent floués dans leur besoin de justice. Leurs associations ont protesté contre les libérations sans procès.

Il est impossible d'attendre ici une justice qui soit à la fois rapide et exemplaire. Or, le poids récurrent de l'impunité est un obstacle crucial à la réconciliation, dans la mesure où la non-condamnation des coupables entretient une culpabilité collective. En outre, le caractère très partiel des jugements de militaires du FPR coupables de crimes de guerre<sup>34</sup> (les plus gradés ayant été en général épargnés) facilite aussi le renvoi dos à dos des « ethnies » dans le cadre de la logique négationniste.

La gestion de la mémoire pose d'autres problèmes, dans la mesure où l'identification du nœud raciste qui a conduit au génocide vise tout particulièrement une idéologie qui s'est présentée comme hutu. Ce ne sont pas « les Hutu » qui ont commis le génocide, mais c'est au nom du « peuple hutu » qu'il a été perpétré. Cette réalité est incontournable. Mais, d'un autre côté, la tragédie de 1994 est l'échec de toute une nation et s'inscrit dans une crise régionale où les errements politiques et les crimes sont multiples et partagés. Comme Hutu et Tutsi sont liés malgré tout par un destin commun, c'est la reconstruction de l'ensemble du corps social qui est en jeu. Cette refondation pourrait s'appuyer sur plusieurs références, tant dans l'histoire du Rwanda que dans certaines expériences de la crise, notamment dans

---

32. Ce fait a donné lieu à un dénigrement systématique de la part de certains opposants hutu extrémistes, qui ont même accusé les veuves et les orphelins d'avoir organisé des « syndicats de délateurs » dès la période du génocide (*Dialogue*, n° 186, Bruxelles, octobre-novembre 1995, p. 71).

33. Voir African Rights, *Rwanda. La preuve assassinée. Meurtres, attaques, arrestations et intimidation des survivants et des témoins*, Londres, avril 1996.

34. Sur ce versant de la tragédie, voir FIDH et Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre...*, *op. cit.*, p. 817-853.

la contribution de nombreux Hutu au sauvetage des rescapés tutsi et au combat démocratique (au sens plein du terme) entre 1990 et 1994.

Il existe aussi des martyrs hutu du génocide, qui ont été assassinés non pour ce qu'ils étaient mais pour ce qu'ils pensaient et pour ce qu'ils avaient fait. Ils ont été les victimes des mêmes meurtriers que les Tutsi. En droit international, ils ne sont pas victimes du génocide, mais, historiquement, ils sont tombés sous les coups de la même machine de mort et de la même idéologie, qui les dénonçait quant à eux comme « complices » (*ibyitso*) de la mauvaise race. Les Rwandais ont beaucoup réfléchi à tout cela. Ils ont distingué *itsembabwoko*, « génocide », littéralement extermination d'une race ou d'une catégorie de naissance (dans le sens moderne pris par le mot *ubwoko*), et *itsembatsemba*, « massacres », c'est-à-dire les tueries visant les adversaires politiques du mouvement Hutu power. Mais, dès les premières cérémonies de commémoration et de réinhumation, les victimes hutu les plus illustres d'avril 1994 comme l'ancien Premier ministre Agathe Uwilingiyimana (du parti MDR) ou les leaders du Parti social-démocrate (PSD) ont été honorées en commun avec des victimes tutsi comme le leader du Parti libéral (PL) Landoald Ndasingwa. Or, des réticences existaient du côté tutsi, je l'avais moi-même constaté à Kigali en 1995. Et plus récemment du côté des mouvements hutu en exil, on entend aussi qu'il faudrait distinguer Hutu et Tutsi, comme si l'hommage commun représentait une annexion des morts. L'apartheid ainsi proposée pour l'au-delà, qui rappelle les propos ambigus de porte-parole de l'armée française en zone Turquoise sur l'identification des cadavres contenus dans les charniers laissés par les génocidaires, me paraît une étrange manière d'adhérer au projet des acteurs de l'hécatombe. Pourquoi aussi ne pas enterrer ensemble, au nom de la pureté ethnique, les victimes hutu du génocide et leurs bourreaux quand ils ont péri durant la guerre ? Si l'on veut penser en termes de nation rwandaise, le respect des morts en rapport avec les causes de leur disparition est manifestement plus riche de symbolique unitaire que l'entretien de cimetières ethniques.

Comme on le voit, la mémoire est l'enjeu d'un débat culturel et historique, mais aussi politique. Elle peut aussi être trahie sur ce dernier point. La gestion de l'après-génocide, ce sont aussi des réponses pratiques à l'appel muet de ces morts omniprésents et que l'on prétend honorer. Or, on observe une déception de plus en plus douloureuse chez les rescapés du génocide. Ils constatent certes que toute la collectivité tutsi a souffert, car ceux de l'extérieur avaient aussi de la parenté à l'intérieur, mais que, globalement, la diaspora a obtenu satisfaction dans sa revendication essentielle qui était le retour au pays. En revanche, la petite minorité des survivants de l'intérieur avait placé un grand espoir dans les luttes de toute nature (armée ou civile) contre le régime Habyarimana, celui de respirer enfin, d'être



débarrassée du carcan des préjugés racistes et d'une manière générale libérée de toute pesanteur policière. Avoir réussi à échapper à l'horrible chasse aux Tutsi de 1994 leur semble valoir le droit d'être entendus autant que ceux qui portaient un fusil dans les maquis. Pourtant, pour diverses raisons, cette respiration n'est pas trouvée. L'ethnisme piège toute la société : refus obstiné de reconnaître le génocide chez nombre de Hutu, méfiance systématique à l'égard de tous les Hutu chez nombre de responsables tutsi. Il n'y a plus de Rwandais, m'a-t-on dit à Kigali, seulement des Hutu et des Tutsi. Et l'atmosphère reste étouffante, voire angoissante.

Par ailleurs, cette hantise de l'opposition ethnique et de la sécurité tutsi est aussi, en partie du moins, un leurre utile pour un groupe dirigeant dont la base se rétrécit à un point où l'image de la « maisonnée » (*akazu*), employée sous Habyarimana, semble de nouveau s'imposer. Les récents bouleversements du pouvoir « d'union nationale » sont significatifs : le Premier ministre Rwigema a certes été remplacé par un autre membre hutu du parti MDR, M. Makuza, mais le président hutu Pasteur Bizimungu a été contraint de démissionner et le major Paul Kagame a été élu à sa place. Finalement, le ressort du pouvoir, enraciné dans la victoire militaire du FPR, se manifeste aujourd'hui clairement, à moins qu'il ne se durcisse dans le contexte de la guerre au Congo. Tout le monde sait par ailleurs au Rwanda que le pouvoir réel se joue informellement derrière le gouvernement, au sein d'une sorte de structure délibérante officieuse, dont le cercle central est constitué surtout de chefs militaires venus du maquis ougandais. Cette structure double littéralement toutes les instances dirigeantes. Le clivage Hutu-Tutsi n'est donc pas le seul à opérer dans les stratégies politiques : jouent aussi les appartenances aux différentes catégories de la diaspora (« Ougandais », « Burundais », « Zaïrois », etc.) ou à la sphère des rescapés de l'intérieur. Il ne s'agit pas de se précipiter dans une sorte de nouvelle ethnographie sensée tout expliquer mécaniquement : les cas de figure personnels atypiques ne manquent pas, mais les factions politiques s'inscrivent apparemment dans cette configuration.

Ce qui est inquiétant dans l'évolution actuelle, c'est l'opacité qui préside aux différents changements dans le personnel politique. Les arguments se démultiplient, faisant intervenir les rapports de force que nous venons d'évoquer, sans qu'émergent de grands débats politiques. C'est ainsi que la démission forcée du président de l'Assemblée nationale, Joseph Sebarenzi, en janvier dernier, puis sa fuite en Ouganda et en Amérique du Nord, ont donné lieu à des commentaires plus ou moins fantaisistes. Pourtant, ce qui ressort, c'est la popularité de ce personnage, bien au-delà du milieu des rescapés : son engagement dans la lutte contre la corruption, apparemment soutenue en haut lieu, visait les réflexes de la « politique du ventre » (pour reprendre l'expres-

sion de Jean-François Bayart) qui ont gagné très banalement le nouvel État rwandais, mais à un moment où la guerre du Congo mettait des officiers-affairistes dans le collimateur des enquêtes<sup>35</sup> ; sa tentative de forger autour du Parti libéral, auquel il avait adhéré et dont il comptait prendre la présidence, un mouvement susceptible de mobiliser des Rwandais de toutes ethnies réellement soucieux de rebâtir le pays sans nostalgie malsaine ni myopie sectaire a manifestement inquiété le pouvoir. L'évocation d'un péril monarchiste à cette occasion semble bien pour le coup être un leurre utilisé pour disqualifier des opposants, même si le mythe du retour du roi Kigéri, signe du désarroi qui règne au Rwanda, est cultivé par des mouvements hutu à l'étranger qui croient y avoir trouvé une bouée de sauvetage inédite.

Le climat politique général est donc devenu très lourd. Le régime prend un tour policier qui se traduit par des arrestations et des disparitions que signalent tous les rapports récents des organisations de défense des droits de l'homme. La presse indépendante locale s'est étiolée<sup>36</sup>, plusieurs journalistes ayant fui le pays, y compris le président de leur association, Déo Mushaidi. Il s'y est ajouté des assassinats de personnalités, comme celui d'Assiel Kabera, ancien préfet et conseiller du président Bizimungu, très respecté aussi dans les milieux de rescapés, trop rapidement rangé au rayon des affaires crapuleuses. D'autre part, la guerre au Congo suscite un conflit imprévu avec l'Ouganda, mécontente la jeunesse et favorise la montée d'un racisme antitutsi qui reprend la littérature la plus folle des génocidaires de 1994<sup>37</sup>.

D'un autre côté, on ne relève aucun discours novateur et réellement distancié par rapport à la logique raciste antérieure dans les déclarations des oppositions hutu basées à l'étranger. Les récentes « révélations » d'un ancien agent du tPIR sur la responsabilité supposée du major kagame dans l'attentat du 6 avril 1994 sont venues à point, dans ce climat, pour inspirer comme par enchantement une cascade d'autres révélations qui se copient toutes les unes les autres sans rien apporter au dossier factuel de l'enquête qui serait à faire<sup>38</sup>. Au total, la dérive observée aujourd'hui au Rwanda laisse craindre

---

35. Le conflit sanglant qui a opposé Rwandais et Ougandais à Kisangani depuis l'an dernier sur le dos des Congolais concerne notamment le contrôle d'un secteur du marché du diamant. Un affairisme analogue touche le régime ougandais, mais la contestation y demeure plus libre.

36. Plusieurs titres ont de fait disparu : *Tribun du peuple*, *Ère de liberté*, *Imboni*. Cependant, dans son numéro du 19 juin 2000, *Rwanda Neswsline* signale que des départs récents en Tanzanie sont attribués par ces réfugiés à « des persécutions, des meurtres cachés et des disparitions de leurs proches ».

37. Le génocide aurait été inventé pour favoriser la montée au pouvoir des Tutsi, par exemple : Donatien Banota, « Génocide tutsi de 1994 : élément central du Plan d'asservissement du Congo », *Demain le Congo*, 5 juin 2000.

38. Sur ce « memorandum » remontant à 1997 et fondé sur des témoignages anonymes, voir Gérard Prunier, « Information et rumeurs au Rwanda », *Le Monde*, 22 avril 2000. Des réinterprétations anachroniques des calculs des différents protagonistes en avril 1994 s'appuient aussi sur des « informations » incontrôlables attribuées à des morts.

que le régime ne soit tenté par la même fuite en arrière que celle menée par le régime burundais au début des années 1970, c'est-à-dire le recours à l'extrémisme pour les besoins d'une minorité dirigeante au nom de la protection d'une partie de la population (les tutsi) menacée. Cette logique n'a rien de spécifiquement ethnique ni en soi de « protutsi ». L'ethnisme est alors plus que jamais un ressort du contrôle du pouvoir, mais il devient en même temps et davantage encore un vrai problème : il s'enkyste dans le tissu social sans trouver des remèdes. Le but des protagonistes du génocide de 1994 était de déchirer définitivement la société. La classe politique du Rwanda nouveau devait consacrer toute son énergie à surmonter et transgresser le clivage raciste qui en fut le nœud. Le défi n'est pas mince, mais il faut bien constater que de plus en plus de rwandais se demandent s'il est relevé aujourd'hui autrement que sur un mode purement défensif.

### *Conclusions ?*

Restent nos propres interrogations d'observateurs européens. Face aux incertitudes dans lesquelles est plongée cette région d'Afrique, l'heure n'est ni à l'idylle ni au sarcasme. Le problème n'est pas seulement de parler. Le Rwanda ne souffre plus du silence comme avant 1994. Il faut savoir aujourd'hui retenir l'attention. Or, il faut bien constater que leurs positions au cours des années 1990 ont disqualifié aux yeux de nombre de Rwandais plusieurs partenaires de dimension internationale, de l'ONU à la République française en passant par l'Église catholique et même, par moments, des ONG telles qu'Amnesty International ou autres figures emblématiques de l'humanitarisme. C'est triste, mais c'est ainsi.

Les problèmes du Rwanda ne se résument pas en un diptyque qui mettrait face à face un ancien régime hutu et un nouveau régime tutsi, comparables hors du temps, et entre lesquels on aurait à choisir. Le défi réel est celui de la gestion d'un pays meurtri par un génocide. Suggérer que celui-ci serait un « fonds de commerce » au service d'une équipe dirigeante comme on l'entend parfois depuis 1995, ne traduit ni le respect dû aux rescapés, ni la dynamique réelle de la situation. Mais c'est effectivement ce génocide qui fonde la légitimité du pouvoir qui y a mis fin et qui a rempli en fait un vide politique béant. Les défauts du nouveau pouvoir sont manifestes. Au Rwanda même, cela est reconnu et dit, bien qu'il devienne de plus en plus difficile de l'exprimer publiquement ces derniers temps. La question est donc d'apprécier le régime à la hauteur de la catastrophe dont il s'est trouvé en charge, avec précisément pour vocation de la conjurer et de

faire reprendre au pays un cours différent de l'impasse raciste dans laquelle il s'est piégé depuis quarante ans. Les appréciations varient manifestement de la critique des maladresses à la dénonciation des trahisons. La déception est en tout cas le maître mot.

Dans cette affaire, tous les Rwandais sont d'ailleurs comptables de leur pays, même quand ils croient s'affranchir de leur responsabilité passée ou présente en en emportant la terre à la semelle de leurs souliers. Or, des communautés en exil, certes meurtries mais amenées aussi à côtoyer la vie démocratique des pays qui les accueillent, se figent dans des positions d'un extrémisme qui rend le dialogue plus impossible encore qu'au Rwanda et qui contraint au silence, voire à la fuite, des personnes raisonnables persuadées que l'ampleur de la crise vaut bien un effort de réflexion. Je pense à des situations observées au Canada, en Belgique ou en Allemagne<sup>39</sup>. Mais l'idée nationale est-elle vraiment à l'ordre du jour à Kigali, comme pouvaient le laisser espérer à la fois le programme initial du FPR et la logique même d'un lendemain de catastrophe ? Les valeurs de la citoyenneté, si rares par les temps qui courent dans de nombreux pays d'Afrique (et d'ailleurs), sont ici indispensables à la survie d'un pays. Où est au Rwanda le débat national sur l'avenir de sa refondation ? Les efforts inouïs pour sortir de l'impasse, repérables au sein de la société rwandaise, sont-ils réellement accompagnés par le pouvoir ? Ce n'est manifestement guère le cas aujourd'hui.

Jean-Pierre Chrétien

---

39. Plusieurs sites Internet reflètent, de façon parfois délirante, cette dérive extrémiste, faisant feu de toutes les surenchères (voir le site Inshuti basé en Espagne).